

12 décembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 11 décembre 2007, la société Boussard & Gavaudan Asset Management L.P (1) (Calder House, 1 Dover Street, Londres W1S 4LA, Royaume Uni) et la société par actions simplifiée Boussard & Gavaudan Gestion (2) (69 boulevard Haussmann, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 6 décembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert, 9 463 208 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 17,47% du capital et des droits de vote de la société (3).

(1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Iles Caïmans. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70% de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».

(2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100% par Boussard & Gavaudan Partners Limited, agissant pour le compte du fonds commun de placement BG Long Term Value.

(3) Sur la base d'un capital composé de 54 168 916 actions représentant autant de droits de vote.